



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STP® Réducteur d'émissions - Essence

Numéro du produit 78400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour carburant.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Energizer Trading Ltd
Sword House
Totteridge Road
High Wycombe
HP13 6DG
UK
Tel: +44 845 602 1995
euregulatory@energizer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 1495 350234
Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00
Vendredi: 8.30 - 15.30

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

2.2. Éléments d'étiquetage

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P102 Tenir hors de portée des enfants. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène
Mentions de mise en garde supplémentaires	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			50 - 100%
Numéro CAS: 64742-47-8	Numéro CE: 926-141-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43-XXXX	
Classification Asp. Tox. 1 - H304			
Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène			2 - <5%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 919-284-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463588-24-XXXX	
Il s'agit d'un mélange complexe de constituants, une substance UVCB de composition variable. Afin d'éviter le surclassement, le Carc. 2 – H351 a été supprimé de la classification de référence car il est appliqué au composant chimique Naphtalène (CAS 91-20-3).			
Classification STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411			

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine		1 - <2.5%
Numéro CAS: —		
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Alkaryl polyether		1 - <2.5%
Numéro CAS: —		
Classification		
Aquatic Chronic 3 - H412		
1,2,4-triméthylbenzène		0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 95-63-6		Numéro CE: 202-436-9
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		
Aquatic Chronic 2 - H411		
naphtalène		0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 91-20-3		Numéro CE: 202-049-5
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1
Classification		
Flam. Sol. 2 - H228		
Acute Tox. 4 - H302		
Carc. 2 - H351		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
Mésitylène		0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 108-67-8		Numéro CE: 203-604-4
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		
Aquatic Chronic 2 - H411		

STP® Réducteur d'émissions - Essence

cumène	<0.025%
Numéro CAS: 98-82-8	Numéro CE: 202-704-5
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H335 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Inhalation	Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Somnolence. Vertiges.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Garder la personne touchée en observation.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

STP® Réducteur d'émissions - Essence

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comportant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Précautions de stockage Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

1,2,4-triméthylbenzène

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 100 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 250 mg/m³

naphtalène

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 50 mg/m³

C2

Mésitylène

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 100 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 250 mg/m³

cumène

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 100 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 250 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles.

* = Risque de pénétration percutanée.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (CAS: 64742-47-8)

DNEL Indéterminé.

PNEC Indéterminé.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 151 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 32 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg p.c. /jour

PNEC Indéterminé.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 150 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 32 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg/jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg/jour

PNEC Indéterminé.

STP® Réducteur d'émissions - Essence

2-éthyl-1-hexanol (CAS: 104-76-7)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.8 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 53.2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 53.2 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 23 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.3 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 26.6 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 26.6 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11.4 mg/kg/jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.1 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.017 mg/l
 eau douce, rejet intermittent; 0.17 mg/l
 eau de mer; 0.002 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
 Sédiments (eau douce); 0.284 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.028 mg/kg
 Sol; 0.047 mg/kg
 Orale; 55 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

STP® Réducteur d'émissions - Essence

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Caractéristique. Kérosène.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Non pertinent.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	74.5°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.8137
Densité apparente	812.2 kg/m ³
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent.
Température de décomposition	Non pertinent.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
---------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun à température ambiante. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Viscosité cinématique $\leq 20,5$ mm²/s. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 15 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Information du dossier REACH. Données de références croisées.

ETA orale (mg/kg) 15 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 160,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) Information du dossier REACH. Données de références croisées.

ETA cutanée (mg/kg) 3 160,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 4 951,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Information du dossier REACH. Données de références croisées.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 4 951,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Érythème bien défini (2). Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1). Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Non irritant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Mutagenicité sur les cellules germinales

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEC 1100 mg/m³, Inhalatoire, Souris Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur une génération - NOAEL 750 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1 Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité maternelle: - NOAEL: >= 5220 mg/m³, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC > 10400 mg/m³, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration 2.4 cSt @ 20°C Asp. Tox. 1 - H304

Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 558,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Information du dossier REACH.

ETA orale (mg/kg) 5 558,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Érythème très léger - à peine perceptible (1). Score œdème: Pas d'œdème (0). Information du dossier REACH.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Information du dossier REACH. Non irritant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH.

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur trois générations - NOAEC $\geq$ 1500 ppm, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: $>$ 450 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC $>$ 0.38 mg/l, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

Danger par aspiration

Danger par aspiration 1.38 cSt @ 20°C/68°F Information du dossier REACH.

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ $>$ 5000 mg/kg, Orale, Rat Données de références croisées.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ $>$ 2000 mg/kg, Cutanée, Rat Données de références croisées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritant pour la peau. (@ $>$ 50%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Alkaryl polyether

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ $>$ 3000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Données de références croisées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Données de références croisées.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Cobaye Non sensibilisant. Données de références croisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Données de références croisées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LL ₅₀ , 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	EL ₅₀ , 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EL ₅₀ , 72 heures: > 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Information du dossier REACH.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOELR, 28 jours: 0.173 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) QSAR Information du dossier REACH.
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOELR, 21 jours: 1.22 mg/l, Daphnia magna QSAR Information du dossier REACH.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LL ₅₀ , 96 heures: 2 - 5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	EL ₅₀ , 48 heures: 10 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EL ₅₀ , 72 heures: 1 - 3 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - microorganismes	NOELR, 48 heures: 1.892 mg/l, Tetrahymena pyriformis Information du dossier REACH. QSAR

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOELR, 28 jours: 0.487 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Information du dossier REACH. QSAR
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOELR, 21 jours: 0.851 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH. QSAR

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: 5.4 mg/l, Algues
--	--

toxicité aquatique chronique

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 3.38 mg/l, Daphnia magna

Alkaryl polyether

Toxicité Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Biodégradation Eau - Dégradation ~ 5%: 3 jours
Eau - Dégradation 69: 28 jours
Information du dossier REACH.
Facilement biodégradable mais ne respectant pas le principe de la fenêtre de 10 jours.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène

Biodégradation Eau - Dégradation 57.95 %: 28 jours
Information du dossier REACH.
Intrinsèquement biodégradable.

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine

Biodégradation Eau - Dégradation 4%: 28 jours
Non facilement biodégradable.

Alkaryl polyether

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Coefficient de partage Scientifiquement injustifié. Information du dossier REACH.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Alkaryl polyether

Potentiel de
bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mobilité

Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Tension de surface

26.4 mN/m @ 25°C

Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène

Tension de surface

30.4 mN/m @ 25°C/77°F Information du dossier REACH.

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine

Mobilité

Pas de données disponibles.

Alkaryl polyether

Mobilité

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations
PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Polyolefin alkyl phenol alkyl amine

Résultats des évaluations
PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Alkaryl polyether

Résultats des évaluations
PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

FBC: Facteur de bioconcentration.

STP® Réducteur d'émissions - Essence

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Asp. Tox. 1 - H304: Méthode par le calcul., Sur la base de résultats de test. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.
Commentaires sur la révision	Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise // Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité. Rubrique 2: Identification des dangers // 2.2 Éléments d'étiquetage. Rubrique 3: Composition/informations sur les composants // 3.2. Mélanges. Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle // 8.1. Paramètres de contrôle.
Date de révision	19/03/2020
Révision	1
Remplace la date	04/04/2016
Numéro de FDS	886
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations fournies ici sont déclarées exactes en l'état des connaissances de Energizer Trading Ltd et selon ses convictions, mais cependant elles ne constituent pas une garantie ni une déclaration, et elles ne devraient pas être interprétées comme telles, ni impliquer pour Energizer Trading Ltd une responsabilité légale quelle qu'elle soit. Toute information ou conseil donnés par Energizer Trading Ltd, en dehors de cette publication et concernant les produits Energizer Trading Ltd ou autres matières, sont également donnés de bonne foi. Il en va de la responsabilité du client, et de l'utilisateur, de s'assurer que les matières conviennent à l'usage qui en est fait. Pour les matières qui ne sont pas fabriquées ni fournies par Energizer Trading Ltd et qui sont utilisées à la place de, ou conjointement aux matières fournies par Energizer Trading Ltd, il en va de la responsabilité du client de s'assurer que toutes les informations techniques et autres concernant ces matières, sont fournies par le fabricant ou le nisseur. Energizer Trading Ltd décline toute responsabilité pour les données contenues dans ce document et qui peuvent être utilisées dans des conditions qui sont hors de notre contrôle, et dans des situations que nous ne connaissons pas. L'information contenue dans ce document est fournie à la condition que le client et utilisateur du produit détermine lui-même l'applicabilité du produit à l'usage auquel il le destine.